



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 20630

Numéro SIREN : 527 478 804

Nom ou dénomination : OPSIONE AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 06/10/2017 sous le numéro de dépôt 101232



1710315701

DATE DEPOT :	2017-10-06
NUMERO DE DEPOT :	2017R101232
N° GESTION :	2010B20630
N° SIREN :	527478804
DENOMINATION :	OPSIONE AUDIT
ADRESSE :	64 boulevard Malesherbes 75008 Paris
DATE D'ACTE :	2017/10/05
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	DECISION DE REDUCTION

1232632
Greffier du Tribunal de
Commerce de Paris

06 OCT. 2017
1232
numéro de dépôt

Opsione Audit

Société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros
Siège social : 64 bd Malesherbes 75008 Paris
527 478 804 RCS Paris

PROCES VERBAUX

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE
DU 5 OCTOBRE 2017**

L'an deux mille dix sept, le cinq octobre, à 11 heures 30,

Les associés se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation du Président.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|---|----------------------|
| • OPSIONE GROUP , propriétaire de
Neuf mille six cent soixante trois actions | 9 663 actions |
| • Monsieur Gérard CATTAN , propriétaire de
Une action | 1 action |
| • Monsieur Maïr FERERES , propriétaire de
Vingt neuf mille cinq cent dix neuf actions | 29 519 actions |
| • Monsieur Julien HERENBERG , propriétaire de
Une action | 1 action |
| • Monsieur Jean-Louis MULLENBACH , propriétaire de
Une action | 1 action |
| | <hr/> 39 185 actions |

La SARL COMAUDITEX, Commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est absente et excusée.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gérard CATTAN.

Le Président constate, d'après la feuille de présence, que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des actions composant le capital social et que l'Assemblée Générale régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les statuts, les copies des lettres de convocation, la feuille de présence,
- le rapport du Président,
- le rapport spécial du commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions proposées.

22/10/17

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés, plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, ce dont l'Assemblée lui donne acte à l'unanimité.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

- Réduction du capital social d'une somme de 150 664,80 euros par voie de rachat de 29 519 Actions appartenant à Monsieur Maïr FERERES sous réserve de la réalisation préalable et définitive de la réduction du capital dans la SAS OPSIONE GROUP,
- Conditions et modalités de la réduction de capital,
- Modification corrélatrice des statuts,
- Pouvoirs au Président pour constater la réalisation définitive de la réduction du capital et des modifications statutaires,
- Pouvoirs pour les formalités.

Après avoir donné lecture de son rapport et du rapport spécial du commissaire aux comptes, Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Président ainsi que du rapport spécial du Commissaire aux comptes, décide de réduire le capital social de 150 664,80 euros, pour le ramener de 200 000 euros à 49 335,20 euros, par voie de rachat de 29 519 actions numérotées de 9667 à 39185 appartenant à Monsieur Maïr FERERES, d'une valeur nominale de 5,103994 euros chacune, au prix unitaire de 24,6707 euros, sous condition suspensive de l'absence d'oppositions des créanciers ou du rejet de celles-ci.

L'assemblée générale décide que le paiement du prix de rachat des 29 519 actions soit 728 254 euros, sera réalisé par l'attribution à Monsieur Maïr FERERES des clients dont la liste figure en annexe du présent procès-verbal, clientèle valorisée à 691 845 euros, et par le versement d'une soulte de 36 409 euros prélevée sur le compte « report à nouveau ».

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Président à l'effet de réaliser dans un délai maximum de 10 jours à compter de l'expiration du délai d'opposition ou du rejet des oppositions, cette réduction du capital et plus particulièrement constater le cas échéant la réalisation de la condition suspensive dont est assortie cette décision de réduction du capital et le caractère définitif de celle-ci, ainsi que le rachat et l'annulation des actions de Monsieur Maïr FERERES.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, et sous la même condition suspensive, l'assemblée générale décide de modifier comme suit les articles 6 et 8 des statuts :

547.7
2

Article 6 - Apports - Formation du capital

Il est ajouté à cet article l'alinéa suivant : « D) Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 5 octobre 2017 le capital social a été réduit de 150 664,80 euros pour être ramené à 49 335,20 euros, par rachat et annulation de 29 519 actions. »

Article 8 - Capital social - Liste des associés - Répartition des actions

« Le capital social est fixé à la somme de QUARANTE NEUF mille TROIS CENT TRENTE CINQ euros et VINGT centimes d'euros (49 335,20), divisé en 9 666 actions, sans indication de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées, numérotées de 1 à 9 666 et attribuées à chacun des associés, compte tenu des cessions intervenues depuis l'origine, dans les proportions suivantes :

- OPSIONE GROUP 9 663 actions
Numérotées de 1 à 99 et de 103 à 9666

- Monsieur Gérard CATTAN 1 action
Numérotée 100

- Monsieur Julien HERENBERG 1 action
Numérotée 101

- Monsieur Jean-Louis MULLENBACH 1 action
Numérotée 102

TOTAL : 9 666 actions

Total égal au nombre de actions composant le capital social. »

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Président pour constater, le cas échéant, le caractère définitif de ces modifications.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

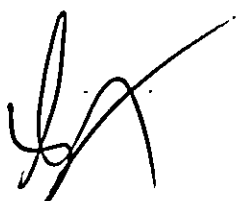
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

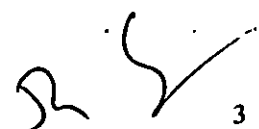
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés.

Gérard CATTAN
Président



JL 7
3



Les Associés :

SAS OPSIONE GROUP

Représentée par Gérard CATTAN

Gérard CATTAN

Mair FERRERES

Julien HERENBERG

Jean-Louis MULLENBACH

Annexe

Liste des clients attribués à Monsieur Maïr FERERES

BEIJAFLORE
BEIJAFLORE FRANCE
BEIJAFLORE PARTNERS
CHRISTIAN LOUBOUTIN SERVICES
CHRISTIAN LOUBOUTIN BOUTIQUES FR
CHRISTIAN LOUBOUTIN
LE RESIDENTIEL NUMERIQUE
EPIC HOLDING
P.I.H.D.M.
MAESA EXPANSION
TEXELIS
TEXELIS PARTICIPATIONS
BUSINESS & DECISION CORPORATE SERV.
L.HOTEL HOLDING
L.HOTEL
ADF TECHNOLOGIES
OXIAM ENERGIE
AGENCE PUBLICS
THE WORLD AGENCY
OMBELINES FINANCES
YKEM
NEURONE DATA
BJC INCORPORATION
CINDERELLA
ECOSYS BUSINESS PARTNERS
ECOSYS GROUP HOLDING
VICTOIRES
ISOGEO SARL
TRADEZONE



Sh J47 5